

Jusqu'où “punir sans détruire” : à Lille, trois jeunes jugés après un deal de kétamine qui a viré au sang.

Mardi, devant la 7e chambre du tribunal judiciaire de Lille, trois jeunes hommes étaient jugés pour un guet-apens violent sur fond de trafic de kétamine. Derrière les faits, une question a traversé toute l'audience : où s'arrête la sanction et où commence la destruction ?

Marion Titone. Fait à Lille, le 24 juin 2026

À 14 h 24, les conversations s'éteignent dans la 7e chambre du tribunal judiciaire de Lille. Jusque-là, l'atmosphère était presque banale. Des étudiants noircissaient leurs carnets. Les avocats échangeaient à voix basse. Dans cette salle étroite aux murs gris, éclairée par des rails de lumière blanche, rien ne trahissait encore la violence du dossier.

Trois jeunes hommes entrent, menottés. Merrick.J, 22 ans. Feras.K, 21 ans. Christophe.B, 30 ans. Trois vies suspendues depuis près de deux ans en détention provisoire, dans l'attente de ce premier jugement.

En France, au 1er mai 2026, plus de 84 000 personnes étaient détenues pour seulement 62 570 places opérationnelles. Un record historique. Parmi eux, une majorité d'hommes jeunes. Un temps déjà long dans un système carcéral saturé.

Dans la 7e chambre, mardi, ces chiffres ont pris trois visages.

Près de 59 % des condamnés sont recondamnés dans les cinq ans suivant leur sortie. Pour les plus jeunes, ce taux grimpe encore. La prison punit, mais elle échoue souvent à empêcher le retour. Dans la salle, cette statistique flotte sans être dite.

Le poids des actes, le poids des âges

Tout commence dans la nuit du 7 au 8 juillet 2024, à Wattrelos. Une vente de kétamine. Un kilo. 3 500 euros. Puis tout dérape. Une arme sort. Des coups partent. Deux victimes. Une balle dans l'épaule. Une autre dans la jambe. Une fuite en voiture. Une impasse. Puis trois coups de couteau.

Le président déroule les faits avec méthode. Merrick.J écoute, tête baissée. À la barre, pourtant, il parle comme un jeune homme ordinaire. Avant son incarcération, dit-il, il travaillait comme agent d'entretien, en CDI. Il avait un appartement. Une compagne. Une fille, née il y a sept mois. Le contraste saisit.

Dans les dossiers correctionnels, il est devenu classique : une violence extrême portée par des profils de plus en plus jeunes. En 2025, selon le ministère de la Justice, près de 38 % des personnes incarcérées avaient moins de 30 ans. Le tribunal le sait. Le président aussi.

« Pourquoi vous faites ça ? »

Face à Merrick.J, le magistrat insiste. Les photos de la voiture trouée par les balles contredisent certaines versions. Les dépositions aussi. Merrick.J répond peu, parfois trop vite et souvent trop bas. Le juge le reprend. Puis pose la question, une première fois : « Pourquoi vous faites ça ? »

Silence. Plus tard, la question revient. Encore. Comme si derrière le dossier, le tribunal cherchait autre chose qu'une vérité judiciaire.

Merrick.J raconte ses deux ans de détention provisoire. Les livres, les formations, le temps qui ralentit et la naissance de sa fille. À ses côtés, Feras.K s'embrouille dans ses phrases, sa nervosité le trahit. Christophe.B, plus âgé, paraît plus solide. Il répond avec une franchise et une légèreté parfois déconcertante. Chez tous les trois pourtant, la même tension transparaît : celle d'hommes rattrapés par des actes dont la violence dépasse parfois les mots qu'ils trouvent pour les raconter.

Punir, mais après ?

Quand vient le temps des réquisitions, le procureur rappelle la gravité. Le couteau papillon. Le pistolet à viseur laser. La réplique de Glock.

Huit ans requis contre Merrick J. Cinq contre Feras K. Quatre contre Christophe B.

Dans les prisons françaises, la durée moyenne d'incarcération augmente. Mais la réinsertion, elle, peine à suivre. Selon l'Observatoire international des prisons, plus d'un détenu sur trois sorts sans emploi stable, sans logement durable ou sans accompagnement.

Punir est une certitude. Reconstruire reste une promesse fragile. L'avocat de Feras.K s'emporte et hausse le ton : « Il est sauvable. Sauvez-le, je vous en prie. »

Puis Maître MYCINSKI Quentin, l'avocat de Merrick.J prend la parole. Calme. Mesuré. Et lâche cette phrase qui semble résumer toute l'après-midi. « Le but de la peine, c'est de punir, mais pas de détruire. »

Dans la salle, plus personne n'écrit.

À 20 h 25, la séparation

Quand les juges reviennent, plus d'une heure après le délibéré. Le verdict coupe net.

Merrick.J écope de sept ans de prison et reste détenu. Feras.K et Christophe.B, eux, bénéficient de relaxes partielles : les juges ne retiennent pas leur implication directe dans les tirs ni dans les coups de couteau. Après presque deux ans de détention provisoire, ils pourront sortir dès le lendemain. En quelques minutes, l'audience a redessiné trois avenir.

Quelques minutes plus tôt, Merrick.J avait parlé une dernière fois. « Je suis prêt à accepter votre sanction. » Puis : « Je ferai tout mon possible pour ne pas me retrouver devant vous à nouveau. »

Chaque année en France, des milliers de jeunes hommes comme lui entrent en prison. Beaucoup y reviennent. Mardi, dans la 7e chambre de Lille, la justice a tranché sur les faits. Reste une autre question, plus longue, plus incertaine : si la peine punit, peut-elle encore réparer sans détruire ?